



**Compte rendu
du GT EPA Masse des Douanes
du 19 janvier 2010**

**Réorganisation du réseau comptable
et modification du dispositif de la récupération sur travaux**

En préalable à ce groupe de travail, Mme Cornet s'est présentée en qualité de sous-directrice de la division B et vice-présidente du CA de l'EPA Masse des Douanes.

En guise d'ouverture de ce GT, Mme Danna a rappelé la genèse de cette **réorganisation du réseau comptable de l'EPA Masse des Douanes** par suppression des agences comptables secondaires (ACS) et transformation de l'ACS d'Ile de France en agence comptable principale (ACP).

L'un des axes du plan d'action présenté par le service central a consisté à prévoir une réorganisation des structures de l'EPA permettant de réduire le nombre d'emplois mis à disposition par la DGDDI. Lors du CA du 1^{er} avril 2009, le président avait annoncé le versement d'une subvention d'un million d'euros par an sur 3 ans à l'EPA par la DGDDI en contrepartie des emplois rendus.

Ce GT fait suite à la précédente réunion du 28 septembre 2009, prévoyant la centralisation du réseau en un point unique. Pour le SNAD CGT, il paraît évident que cette réorganisation entraînant de nouveau des pertes d'emploi n'est qu'une résultante de la politique menée par le gouvernement dans le cadre de Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP), qui fait fi de la qualité du service rendu localement au profit d'un seul but à atteindre : le gain de productivité. Pour illustrer nos propos, Mme Danna s'est félicitée de rendre 10 ETPT (Emplois Temps Plein Travaillés). Nous tenons à rappeler que cette « création » d'agence comptable principale n'est qu'une transformation de l'ACS d'Ile de France, par un abondement d'effectifs largement insuffisant pour gérer la charge de travail actuelle et absorber celle transférée des ACS.

La localisation s'effectuerait par une prise à bail de locaux proches de la DG à Montreuil. La DGDDI prendrait à sa charge les loyers. Dans le cadre du protocole DGDDI-EPA, il faudra obtenir l'accord de France Domaine. L'installation dans les nouveaux locaux devrait intervenir cet été. Pour le SNAD CGT, quand il s'agit de trouver de l'argent pour ses projets, l'administration sait être réactive. Quant aux rénovations des cités, pour les locataires...

Le schéma ainsi arrêté serait proposé au vote du conseil d'administration prévu le 23 mars 2010, puis soumis au vote d'un CTP Central et des CTP Locaux concernés.

Selon la directrice, cette réorganisation s'étalerait entre juillet 2010 et novembre 2011 pour permettre le transfert progressif des comptabilités secondaires et la réalisation des inventaires comptables et remises de service nécessaires.

Plan prévisionnel de centralisation des ACS

ACS	Date	Observations
Paris	Septembre 2010	Transfert prioritaire pour mettre en œuvre la centralisation
Metz	Octobre 2010	A transférer fin 2010 pour correspondre à la fusion des RR de Metz et Nancy
Rennes	Novembre 2010	
Le Havre	Mars 2011	
Bayonne	Avril 2011	Transferts à gérer en parallèle
Franche comté	Avril 2011	
Léman	Mai 2011	
Dunkerque	Juin 2011	
Marseille	Septembre 2011	
Guadeloupe	Octobre 2011	Transferts à gérer en parallèle
Martinique	Octobre 2011	
Guyane	Novembre 2011	

Mme Danna a tout de même reconnu, suite à notre intervention, que le transfert des différentes charges de travail nécessitera des ajustements à la marge sur le calendrier.

Elle s'est néanmoins targuée que les agents ainsi touchés par cette réorganisation bénéficieraient d'une double priorité tant géographique que fonctionnelle et du dispositif social tel que validé lors des accords dits de Montreuil.

Les postes proposés pour cette nouvelle ACP seront offerts par voie d'enquête nationale, courant février, au titre de la CAP de printemps 2010. En tant que de besoin, ils seront complétés par des agents en sortie de stage contrôleur, car la directrice opère au passage un repyramidage des emplois pour cette structure. Selon ses services, le futur profil de poste étant extrêmement technique, cela nécessitera uniquement des emplois de catégories A et B. Les agents de catégorie C opérant en ce moment dans les ACS apprécieront !!!

Les agents bénéficieront d'une formation à leur nouveau métier (formation théorique de 2 semaines et pratique de 2 semaines également).

Lors des débats, la question de l'augmentation de la subvention conditionnée à cette réorganisation a été une nouvelle fois posée. Quelle ne fut pas notre surprise en entendant Mme Danna nous répondre : « Mes services ont surestimés le montant annoncé lors du CA, à savoir 1 M€ par an sur 3 exercices. Il sera en réalité de 500 000 €, versé en une seule fois, en 2011. » La directrice justifie ce différentiel en nous expliquant qu'au départ ils avaient estimé la perte d'emploi à 15 ETPT au lieu de 10 et qu'il fallait anticiper le recalibrage de la charge de travail de l'ACP, lorsque les transferts des charges de travail des ACS s'effectueraient.

Dans cet élan de grande bonté communicative, le service central nous a annoncé : « Vous pourriez bénéficier encore de 500 000 euros supplémentaires (c'est-à-dire 1 M€ sur une période de 3 ans) si vous acceptez le resserrement du réseau des ordonnateurs secondaires. » Cette affirmation impliquera dans l'avenir la disparition de bon nombre de commissions régionales et donc des commissions d'attribution de logements.

Nous rappelons que lors du précédent groupe de travail sur ce sujet le 28 septembre 2009, le service central avait affirmé que cette gestion comptable pouvait s'effectuer à distance, la proximité n'étant pas nécessaire contrairement à la fonction ordonnateur (suivi des travaux, relations diverses avec les locataires, etc.).

Le SNAD CGT n'accepte ni le chantage au versement de la subvention, ni le fait que le service central renie ses engagements.

Pour illustrer ses propos de manière cynique, la directrice de l'établissement est revenue sur le mode d'encaissement par les ordonnateurs secondaires des redevances d'occupation dans le parc locatif. Selon elle, l'EPA Masse des Douanes n'a pas vocation de percevoir les loyers pour le compte d'un bailleur.

Commentaire global du SNAD CGT sur ce groupe de travail : il nous apparaît très clairement (fallait-il s'en étonner !) que l'EPA Masse des Douanes s'inscrit pleinement dans la RGPP. En effet, toutes les propositions qui nous sont faites dans un soit-disant esprit d'amélioration dans le cadre de pseudo-groupes de travail n'ont qu'un seul but : la réduction des moyens et du personnel. Il s'agit clairement de concentrer tous les leviers de la politique menée au sein de l'EPA auprès du service central à Montreuil (siège de la DGDDI), au détriment de l'action locale et de proximité.

Même si le service central nous a présenté ce dossier d'une manière idyllique en prenant comme exemple la centralisation comptable douanière (un si bon exemple !!!), le SNAD CGT a rappelé que les agents dont les services vont être supprimés à plus ou moins long terme ne trouveront probablement pas une solution locale de reclassement, puisque nos collègues arriveront après la réforme du dédouanement et les réformes liées à la mise en place de CHORUS (centralisation de la paye) et SIRHUS (centralisation des dossiers personnels).

Pour illustrer nous aussi notre profond désaccord, nous avons rappelé qu'il faut arrêter de dilapider le parc domanial si l'on veut maintenir l'autonomie financière de l'établissement et donc sa capacité à investir et rénover. De plus la satisfaction de notre exigence de connaître le prévisionnel des effectifs et des implantations douanières éviterait par la suite la vente de cités domaniales dans les résidences pourvues d'agents en sortie de stage, comme cela s'est tout récemment produit à Modane. Par voie de conséquence, cela éviterait de devoir contraindre un retraité ou une veuve de quitter son logement pour l'attribuer à un actif. La CGT a invité le président du CA à venir en CRM pour assumer les conséquences de sa politique désastreuse en terme de logement social douanier.

Après une courte interruption de séance, il a été proposé d'enchaîner sur le deuxième groupe de travail concernant **la modification du dispositif de la récupération sur travaux**, sous l'égide de la politique des loyers.

La directrice nous a rappelé le contexte de la tenue de ce 2^{ème} groupe de travail, l'ensemble des organisations syndicales ayant refusé toute discussion sur ce dispositif lors de la commission restreinte du 06/11 et fait retirer ce point de l'ordre du jour du CA du 17/11.

Il est à noter que les documents qui nous ont été envoyés pour préparer ce groupe de travail sont quasiment identiques au dossier du conseil d'administration dont on avait demandé le retrait. Serait-ce de la provocation ou de l'obstination ?

L'analyse des documents présentés ne laisse planer aucun doute concernant la philosophie de l'EPA Masse quant à la recherche du financement : c'est au locataire actuel ou futur de payer l'addition salée. Pour le SNAD CGT, il est hors de question de discuter sur cette problématique, lorsqu'on s'aperçoit des augmentations exorbitantes que subiront les locataires après la disparition du secours de Masse.

Comme il avait été convenu lors de l'intersyndicale nationale de la veille, nous avons donné lecture au nom de l'ensemble des syndicats de la déclaration ci-jointe.

La directrice n'a pas démenti le chiffrage énoncé dans cette déclaration et a reconnu explicitement que depuis 25 ans, la gestion de la Masse puis ensuite de l'EPA laissait à désirer. Elle nous a précisé qu'elle devait aujourd'hui remettre de l'ordre dans cette gestion, mais aussi appliquer des décisions qui ne dépendent pas exclusivement d'elle.

Les sujets évoqués dans la déclaration intersyndicale n'étant pas de sa compétence, elle transmettra notre demande au président du conseil d'administration, qui se trouve être également le directeur général de la DGDDI.

Nous avons pris acte de ses réponses et nous avons obtenu une suspension de séance, afin de prendre une décision collégiale sur les suites à donner à ce groupe de travail.

L'intersyndicale a décidé à l'unanimité de quitter ce groupe de travail.

Syndicats des Douanes

CFDT - CGT - FO - SNCD - SOLIDAIRES - UNSA

Déclaration commune au GT EPA Masse des Douanes Politique des loyers - 19/01/2010

Les représentants des personnels CFDT-CGT-FO-SNCD-SOLIDAIRES-UNSA sont une nouvelle fois en colère en constatant le refus de l'administration de prendre en compte les positions unitaires des organisations syndicales.

Ce refus de prendre en compte les positions des représentants des personnels a déjà entraîné le départ de l'ensemble des organisations syndicales du conseil d'administration du 17 novembre dernier et le boycott total des CTP Centraux convoqués les 14 et 18 décembre derniers sur des problématiques plus vastes mais qui auront des conséquences sur la vie de notre établissement.

Vous nous présentez aujourd'hui un mécanisme de récupération sur travaux dans le cadre de la politique des loyers à l'EPA Masse des Douanes. Une fois de plus ce dispositif qui vise à faire porter sur les locataires actuels et à venir une grande partie de l'effort de rénovation du parc domanial de l'établissement exonère totalement l'Etat de ses responsabilités en la matière.

L'EPA Masse des Douanes a effectivement besoin de 52 M€ pour rénover entièrement son parc domanial. Pour les organisations syndicales, cette situation est la lourde conséquence d'un défaut de gestion de ce parc durant les dernières décennies. Alors que les logements sociaux douaniers réclamaient une gestion « en bon père de famille » avec un entretien régulier et à hauteur des besoins, l'administration n'a consenti qu'à des opérations de replâtrage ou de rafraîchissement des cités douanières. Ce manquement aux obligations d'un bon gestionnaire de parc immobilier a pour résultat un état dégradé des cités domaniales du ressort de l'EPA Masse des Douanes et une explosion du montant financier à mettre en œuvre pour sa remise à niveau.

Cette question financière est centrale dans la politique menée au sein de l'EPA Masse des Douanes. Plutôt que d'attaquer le pouvoir d'achat des locataires actuels et à venir de l'EPA Masse des Douanes, l'ensemble des organisations syndicales demande que l'Etat assume ses responsabilités, en prenant les mesures financières appropriées pour assurer la rénovation du parc domanial de cette institution sociale.

Nous tenons à souligner que cette solution aura des répercussions bénéfiques à plusieurs niveaux :

- pour l'Etat, elle permettra de participer significativement à l'effort de relance de l'activité du secteur du bâtiment,
- pour l'établissement, elle permettra de rendre plus attractif le parc domanial dans un délai plus court et de réduire ainsi sensiblement le taux d'inoccupation de ces cités,
- pour les locataires actuels et à venir, elle permettra d'améliorer sensiblement la qualité des logements et de faire baisser à terme leurs charges.

Cette demande forte et unitaire des organisations syndicales doit être entendue, les représentants des personnels CFDT-CGT-FO-SNCD-SOLIDAIRES-UNSA siégeant en conseil d'administration ne peuvent discuter valablement d'un dispositif, visant à ponctionner encore plus durement les seuls locataires, sans que cette question centrale soit traitée.